

REGLEMENT OPERATION CINEMA PARADISO LOUVRE 2022

TIRAGES AU SORT POUR REMPORER DES ENTREES POUR L'EVENEMENT

Société Organisatrice

MK2 +, société anonyme au capital social de 52.915,05€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 410 796 387, sise au 55, Rue Traversière – 75012 Paris et représentée par Elisha Karmitz, Directeur Général (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »)

Généralités

La Société Organisatrice met en place, du vendredi 15 juillet au lundi 18 juillet 2022 en soirée, dans la Cour carrée du Louvre situé 99 rue de Rivoli - Paris 75001, l'édition 2022 de l'évènement CINEMA PARADISO LOUVRE (ci-après l'« Evènement »).

L'Evènement, dont l'entrée est gratuite, s'articule autour de projections cinématographiques en plein air de films cultes ou inédits et d'activités de divertissement et de restauration (musique, danse, foodtrucks) dans le cadre exceptionnel de la Cour carrée du Louvre, spécialement aménagée pour l'occasion.

Le nombre de places pour l'Evènement étant limité, la Société Organisatrice a décidé de mettre en place sur le site internet de l'Evènement www.mk2festivalparadiso.com (ci-après le « Site ») une opération promotionnelle qui se déroulera du 8 juin 2022 au 6 juillet 2022, articulée autour d'une série de tirages au sort pour faire remporter des entrées à l'Evènement (ci-après « l'Opération »).

Un premier tirage au sort aura lieu le 22 juin 2022, et un second le 29 juin 2022.

Le présent règlement a pour objet de fixer les modalités de l'Opération et est applicable durant toute la durée de l'Opération.

I/ REGLES PARTICULIERES AU TIRAGE AU SORT DU 22 JUIN

I.1 – Modalités de participation

I.1.a. Pour participer au tirage au sort, il suffit :

- de remplir les conditions d'éligibilité à l'Opération décrites à l'article III.1.
- de se rendre sur la page d'inscription figurant sur le Site à partir du 8 juin 2022 à 12h00 et jusqu'au 21 juin 2022 à 18h00 au plus tard. Aucune inscription ne sera acceptée passé ce délai.
- de sélectionner la soirée pour laquelle on souhaite tenter de remporter une place, entre la soirée du 15, 16, 17 ou 18 Juillet 2022.
Attention : le nombre de tirés au sort sera inférieur sur la soirée du samedi (voir article I.1.2)
- de remplir le formulaire d'inscription qui apparaîtra sur l'écran en indiquant : ses nom, prénom, adresse email, code postal ;
- de préciser, en cochant la case appropriée, si on souhaite :
 - o venir à l'Evènement accompagné ou non d'une personne majeure ;
 - o venir à l'Evènement accompagné d'un ou deux jeunes de moins de 18ans.
- de lire et accepter le présent règlement ;

I.1.b. Les participants qui auront parfaitement rempli les conditions précisées ci-dessus seront intégrés au tirage au sort pour tenter de remporter une place pour l'Évènement.

I.1.d. Pour chacune des 4 soirées à l'Évènement, il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer.

I.2 – Tirage au sort

I.2.a. Le tirage au sort parmi les participants inscrits sera effectué de façon aléatoire par un huissier.

I.2.b. Pour chacune des 4 soirées à l'Évènement, le nombre d'inscriptions désignées gagnantes sera le suivant :

- 500 participants seront tirés au sort pour la soirée du vendredi 15 juillet 2022 ;
- 400 participants seront tirés au sort pour la soirée du samedi 16 juillet 2022 ;
- 500 participants seront tirés au sort pour la soirée du dimanche 17 juillet 2022 ;
- 500 participants seront tirés au sort pour la soirée du lundi 18 juillet 2022 ;

I.2.c. Le tirage au sort aura lieu le 22 juin 2022 à 14h00.

I.2.d. Une fois le tirage au sort effectué, les participants tirés au sort recevront un email les informant avoir été tirés au sort et seront invités à confirmer leur participation à l'Évènement en cliquant le bouton « Je récupère mes billets » prévu à cet effet présent sur le mail. Cela aura pour effet de générer le billet pour l'Évènement.

Les tirés au sort auront jusqu'au 28 juin à 17h00 pour cliquer sur ledit bouton et générer leur billet.

Passé ce délai, le lot sera perdu.

I.3 – Dotation

Chaque tiré au sort remportera une entrée à l'Évènement valable pour la soirée sélectionnée lors de l'inscription, et pour le participant tiré au sort ainsi que ses éventuels accompagnants mentionnés lors de l'inscription.

L'entrée donne accès à :

- Projection de films
- Concerts / DJ set
- Animations : Karaoké, raquettes de plage, danse
- Accès aux stands de restauration (les consommations sont payantes)

III/ REGLES PARTICULIERES AU TIRAGE AU SORT DU 29 JUIN

II.1 – Modalités de participation

II.1.a. Pour participer au tirage au sort, il suffit :

- de remplir les conditions d'éligibilité à l'Opération décrites à l'article III.1.
- de se rendre sur la page d'inscription figurant sur le Site à partir du 21 juin 2022 à 18h00 et jusqu'au 28 juin 2022 à 18h00 au plus tard. Aucune inscription ne sera acceptée passé ce délai.
- de sélectionner la soirée pour laquelle on souhaite tenter de remporter une place, entre la soirée du 15, 16, 17 ou 18 Juillet 2022.
Attention : le nombre de tirés au sort sera inférieur sur la soirée du samedi (voir article II.1.2)
- de remplir le formulaire d'inscription qui apparaîtra sur l'écran en indiquant : ses nom, prénom, adresse email, code postal ;

- de préciser, en cochant la case appropriée, si on souhaite :
 - o venir à l'Evènement accompagné ou non d'une personne majeure ;
 - o venir à l'Evènement accompagné d'un ou deux enfants.
- de lire et accepter le présent règlement ;

II.1.b. Les participants qui auront parfaitement rempli les conditions précisées ci-dessus seront intégrés au tirage au sort pour tenter de remporter une place pour 2 à l'Evènement.

II.1.d. Pour chacune des 4 soirées à l'Evènement, il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer.

II.2 – Tirage au sort

II.2.a. Le tirage au sort parmi les participants inscrits sera effectué de façon aléatoire par un huissier.

II.2.b. Pour chacune des 4 soirées à l'Evènement, le nombre d'inscriptions désignées gagnantes sera le suivant :

- 500 participants seront tirés au sort pour la soirée du vendredi 15 juillet 2022 ;
- 400 participants seront tirés au sort pour la soirée du samedi 16 juillet 2022 ;
- 500 participants seront tirés au sort pour la soirée du dimanche 17 juillet 2022 ;
- 500 participants seront tirés au sort pour la soirée du lundi 18 juillet 2022 ;

II.2.c. Le tirage au sort aura lieu le 29 juin 2022 à 14h00.

II.2.d. Une fois le tirage au sort effectué, les participants tirés au sort recevront un email les informant avoir été tirés au sort et seront invités à confirmer leur participation à l'Evènement en cliquant le bouton « Je récupère mon billet » prévu à cet effet présent sur le mail. Cela aura pour effet de générer le billet pour l'Evènement.

Les tirés au sort auront jusqu'au 05 juillet à 17h00 pour cliquer sur ledit bouton et générer leur billet.

Passé ce délai, le lot sera perdu.

II.3. – Dotation

Chaque tiré au sort remportera une entrée à l'Evènement valable pour la soirée sélectionnée lors de l'inscription, et pour le participant tiré au sort ainsi que ses éventuels accompagnants mentionnés lors de l'inscription.

L'entrée donne accès à :

- Projection de films
- Concerts / DJ set
- Animations : Karaoké, raquettes de plage, danse
- Accès aux stands de restauration (les consommations sont payantes)

III/ REGLES COMMUNES AUX DEUX TIRAGES AU SORT

III.1. – Eligibilité à l'Opération

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure, domiciliée en France, et à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et du Louvre et des sociétés ayant collaboré à l'organisation ou à la réalisation de l'Evènement et/ou de l'Opération, ainsi que des membres de leurs familles.

Toute inscription par téléphone, télécopie, dépôt en mains propres ou courrier électronique ne pourra être prise en compte. De même, toute participation notamment incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes ou envoyée après la date limite d'inscription sera considérée comme nulle.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort.

III.2. – À propos des Dotations

Les Dotations en jeu sont strictement personnelles et ne sont pas cessibles. Elles ne pourront pas donner lieu, de la part des tirés au sort, à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit. Si les tirés au sort ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur dotation, ils n'auraient droit à aucune compensation

Au cas où les tirés au sort ne se présenterait pas aux jours d'ouverture de l'Evènement pour profiter de leur entrée, la dotation sera considérée comme perdue, ne sera pas remise en jeu et ne sera pas remplacée.

III.3. – Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication d'identité falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination du participant.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'usurpation d'identité ou de tout autre acte de tromperie de l'un des participants sur son identité.

III.4. – Traitement des données personnelles

Pour la participation à l'Opération, la Société Organisatrice a besoin de collecter et traiter les nom, prénom, l'adresse email et code postal des participants.

Aussi, et afin d'attribuer leur dotation aux participants tirés au sort lorsque cela est prévu, la Société organisatrice est susceptible de collecter auprès d'eux, par l'intermédiaire d'un message adressé par email, les données strictement nécessaires à l'attribution des dotations.

Sans ces données, la participation au tirage au sort et l'attribution des dotations sont impossibles. Ces données sont uniquement destinées aux équipes de la Société Organisatrice et collectées aux seules fins d'assurer la bonne gestion de l'Opération à laquelle le participant a choisi de participer. Nous ne traitons les données ainsi collectées que pour la durée de l'Opération, nous ne les transférons à aucun tiers et ne les stockons pas.

Les participants sont informés que leurs données personnelles collectées à l'occasion de l'Opération, sont nécessaires à la prise en compte de leur inscription au tirage au sort, à la détermination du gagnant, à la remise de la dotation, et leur inscription sur la liste des participants à l'Evènements.

Par ailleurs les données (adresse email) des participants sont collectées et traitées sur la base de leur consentement pour la prise en compte de leur éventuelle demande d'inscription à notre newsletter, s'ils ont coché la case optionnelle prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription au tirage au sort. L'utilisateur peut se désinscrire à tout moment en cliquant sur le lien prévu à cet effet figurant en bas de chaque mail d'information.

Sur le formulaire d'inscription au tirage au sort, l'utilisateur se verra également offrir la possibilité de s'inscrire à la newsletter du Louvre.

En ce qui concerne l'abonnement à la newsletter du Louvre, les participants sont invités à se reporter aux conditions de traitement des données personnelles du Louvre, disponibles à cette adresse : <https://www.louvre.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

La Société Organisatrice n'est en aucun cas responsable des traitements de données personnelles effectués par Le Louvre, ni du contenu des newsletters du Louvre.

Droits de la personne concernée :

Le participant bénéficie à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles le concernant ou encore de limitation du traitement. Le

participant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Pour exercer ses droits le participant peut contacter notre délégué à la protection des données :

– Par email à : dpo@mk2.com

– Par voie postale à : MK2 - Protection des Données Personnelles - 55, rue traversière 75012 Paris

Pour en savoir plus sur la manière dont nous traitons les données de nos clients : Politique de confidentialité Groupe MK2 : <https://www.mk2.com/politique-confidentialite>

III.5. – Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à la Société Organisatrice qui pourraient affecter le bon déroulement de l'Opération. La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'Opération si les circonstances l'exigent (notamment si le bon déroulement administratif et technique de l'Opération est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice.). Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

III.6. – Application du règlement

La participation à l'Opération implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'1 (un) mois à compter de la date de clôture de l'Opération

Toute interprétation litigieuse du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

Le déroulement de l'Opération et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Toute fraude ou non-respect du règlement pourra donner lieu à l'exclusion de l'Opération de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

III.7. – Dépôt et mise à disposition du règlement

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maîtres Jourdain Dubois Racine, huissiers de justice associés, à la résidence du 121, rue de la Pompe, 75116 – Paris.

Le règlement est gratuitement disponible sur le Site à l'adresse suivante : www.mk2festivalparadiso.com